

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2009

ORDRE DU JOUR

Informations :

- Diagnostic culturel : présentation par Monsieur Nicolas BLANC, maître d'œuvre
- Eau et assainissement : rapport annuel sur le service
- Décision du Maire
- Subventions : attribution à la commune
- Prestataire touristique : nouvel établissement
- Marchés publics de janvier à juin 2009 : comptes rendus

Délibérations :

Séance du 5 juin 2009 : approbation du compte-rendu

CULTURE :

- 1) Diagnostic culturel et projet de saison culturelle 2009/2010 : approbation et mise en œuvre

FINANCES :

- 2) Convention financière 2009 avec la Maison pour Tous, le Comité des œuvres sociales du Bassin de Vie de MARVEJOLS, et l'OGEC Sainte Famille : délégation de signature à Monsieur le Maire
- 3) Budgets communaux : Décisions modificatives
- 4) Prestations pour le compte de tiers : mise en recouvrement
- 5) Marchés publics : règlement

TRAVAUX :

- 6) Déconnexion de l'Estancogne- tranche 2 : demande de financement
- 7) Chemin des Hauts du Géant : désignation d'un coordonnateur sécurité-santé
- 8) Eglise Notre Dame de la Carce tranche 10 : désignation d'un coordonnateur sécurité-santé

URBANISME :

- 9) Projet de lotissement « La Grange » : Présentation et approbation
- 10) Aides aux façades : attribution de subventions par la commune

VIE ECONOMIQUE :

- 11) Bourses à la création ou à la reprise d'activités : attributions

ADMINISTRATION GENERALE :

- 12) Parcelle communale sur la ZA du Géant : cession
- 13) Convention d'intervention artistique dans les établissements scolaires : approbation
- 14) Syndicat d'électrification et d'équipement de la Lozère : modification des statuts

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 / 07 / 2009

ETAT DES PRESENCES

L'an deux mille neuf, le vendredi dix juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, suivant avis individuel, en date du trois juillet et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean ROUJON - Maire.

Étaient présents (21) : Jean ROUJON - Claude CAUSSE - Huguette NURIT - Jean-François DELOUSTAL - Christine de CHAMBRUN - Daniel BASTIDE - Magalie VIDAL - Adjoints - Henri DAUDÉ - Jeannine MAMET - Conseillers Municipaux Délégués - Véronique JOUVE - Béatrice MEISSONNIER - Sophie FOISY - Laurent MALLET - Maria CHASTANG - Henri PODEVIGNE - Jean-Paul CHEDANNE - Elisabeth MATHIEU - Pierre BRUEL - Yves KOSCIELNIAK - Jacques TEISSIER - Bernard DURAND.

Excusés (1) : Jean Paul GIRAL

Excusés ayant donné pouvoir (7) : Jean Pierre JACQUES (pouvoir à Laurent MALLET), Alain NURIT (pouvoir à Huguette NURIT), Jacqueline ORLOWSKI (pouvoir à Henri DAUDE), Samira MESKINI (pouvoir à Magalie VIDAL), Dominique AKA (pouvoir à Jean ROUJON), Elisabeth ACHET (pouvoir à Pierre BRUEL), Marie Christine NESPOULOUS (pouvoir à Bernard DURAND).

Monsieur Henri PODEVIGNE a été élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée.

INFORMATIONS

Lotissement La Grange

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire de terrains jouxtant le Centre médico chirurgical. Les travaux de cette structure étant terminés, il a été décidé de créer un lotissement permettant la mixité sociale. Les deux sociétés HLM Lozère Habitations et Polygone ainsi que deux lotisseurs les entreprises SALLES et SOCA ont été consultés, fin décembre 2008. Il y a eu peu de réponse et seul POLYGONE a fait connaître son vif intérêt pour ce projet ; les privés n'ayant pas donné suite. Messieurs Gilles ROUSSET, Directeur de Polygone et Yvan MASSON, Architecte, présentent le projet qu'ils ont établi. Il y a environ 7000 m² exploitables. Il est prévu 10 lots de 160 à 400 m² dédiés à du pavillonnaire type 4 ou 5 avec les places de parking intégrées dans chaque parcelle et 6 bâtiments collectifs composés de logements de type 3 ou 4 avec des garages, soit au total 34 logements. L'objectif est la mixité sociale avec du locatif et de l'accession à la propriété. Il y a une bande de terrain non constructible qui sera affectée à de l'aménagement paysager. Les constructions s'inscriront dans une démarche de développement durable avec des capteurs solaires pour la production d'eau chaude et des bâtiments basse consommation et seront équipés pour les handicapés. Monsieur ROUSSET indique que pour l'accession à la propriété, il y a des formules permettant des prêts à taux réduits et une TVA à 5,5% avec un accompagnement de la commune à hauteur de 4000 €. Monsieur KOSCIELNIAK suggère la mise en place d'un cheminement piétonnier vers le centre médico chirurgical.

Monsieur le Maire rappelle que le CMC est privé et que la commune ne peut donc pas intervenir sur ce territoire ; de plus, il y a un ruisseau qui serpente en limite de propriété et la contrainte de l'hélicoptère. Il y a possibilité de descendre en ville par l'avenue du 19 mars 1962 et le cheminement vers le rond point de Cockermouth serait dangereux.

Monsieur le Maire remercie Messieurs ROUSSET et MASSON pour leur présentation, leur diligence et leur intérêt sur ce projet.

Diagnostic culturel

Monsieur le Maire rappelle que MARVEJOLS est une place reconnue culturellement sous l'égide des associations communales. C'est un atout supplémentaire de MARVEJOLS. C'est ainsi qu'il a été décidé de développer un projet culturel avec les acteurs locaux, devant aboutir à labelliser une salle des arts vivants. Ce projet a et aura un impact économique direct et pourra évoluer vers l'intercommunalité.

Monsieur CAUSSE dresse l'historique de ce projet de développement culturel.

- En 1999, il avait été décidé de construire une salle des Arts Vivants à MARVEJOLS. Monsieur PEYTAVIN, architecte scénographe de la DRAC appuyait ce dossier qui pouvait bénéficier de 80% de financement. Le projet n'a pas abouti car le propriétaire de la friche industrielle, qui était visée pour réaliser cette salle, a refusé de la céder.
- En 2005, le projet est relancé. La DRAC et le Conseil Régional exigent un diagnostic culturel pour accompagner la commune sur ce projet.
- En décembre 2006, après consultation, le cabinet spécialisé « Public et Culture » est retenu pour établir ce diagnostic et un comité de pilotage est mis en place. Le premier rapport met en avant les points forts et faibles de MARVEJOLS sur le plan culturel. Il en ressort que MARVEJOLS a tous les atouts pour devenir un pôle culturel important. Le cabinet composé de trois personnes doit faire face à la maladie de deux de ses agents et est donc défaillant. Un second rapport est rendu, de très mauvaise qualité. Un accord bilatéral entre la mairie et le cabinet est trouvé, rompant le contrat pour la troisième phase.
- En 2008, après consultation, Monsieur Nicolas BLANC est missionné par le Conseil Municipal pour reprendre le dossier et mener à son terme ce diagnostic.

Monsieur Nicolas BLANC expose son rapport sur le diagnostic culturel (rapport distribué à chaque conseiller municipal)

Monsieur le Maire indique que le rapport est objectif et dresse le bilan de ce qui a été fait ou pas. La culture fait partie d'un ensemble. Il rappelle que l'office municipal de la culture fonctionnait bien et répondait à un besoin avec également l'Animation de la Ville. L'Animation de la Ville existe depuis 1975 et lorsque l'OMC a disparu, elle a pris le relais et continue à ce jour.

Désormais il s'agit d'une politique nouvelle avec des contraintes nouvelles et en accord avec les objectifs du Conseil Régional, du Conseil Général et de la DRAC.

L'Animation de la Ville ne peut s'investir pour une politique culturelle de longue durée. Le support logique est le TMT.

La création d'une salle des Arts Vivants est un projet majeur avec un comité de pilotage et s'appuyant sur les saisons culturelles.

Madame de CHAMBRUN évoque les nombreuses réunions qui ont eu lieu depuis le début de l'année avec les acteurs culturels locaux et représentants des instances départementales. Ce comité de pilotage a permis de rapprocher les points de vue et de mettre en place un projet de saison culturelle d'octobre 2009 à juin 2010. Les spectacles seront présentés au TMT et à la salle polyvalente. La programmation est en cours de finalisation et les financements sont recherchés. Elle remercie tous ses partenaires pour leurs investissements.

Monsieur le Maire remercie le groupe de travail pour la concertation et la volonté partagée d'aboutir à une saison culturelle diversifiée et riche. Le diagnostic va être finalisé et transmis aux financeurs potentiels, tout en continuant les réflexions pour faire aboutir ce projet et déboucher sur une salle des Arts Vivants.

Eau et Assainissement : rapport annuel sur le service.

Monsieur CAUSSE présente le bilan annuel du service de l'eau et de l'assainissement qui fait apparaître le fonctionnement et la qualité du service, les travaux réalisés et programmés, le prix de l'eau qui est inférieur à celui de MENDE, SAINT CHELY ou autres communes de même strate. Il est rappelé que ce service fonctionne en régie directe et il faut remercier le personnel qui gère ce service 24 heures sur 24 avec efficacité et rigueur. (le bilan est consultable en mairie au service de l'eau et de l'assainissement).

Décision du Maire

Monsieur le Maire indique qu'il a pris une décision en date du 16 juin 2009, en application des délégations qui lui ont été données par le Conseil Municipal dans sa séance du 28 mars 2008. Il s'agit d'ester en justice pour défendre la Commune contre la société ORANGE qui l'a déféré au Tribunal Administratif pour une décision relative aux travaux d'implantation d'une installation de téléphonie mobile.

Il rappelle qu'il en informe le Conseil Municipal mais qu'il n'est pas obligé réglementairement de demander l'avis du Conseil Municipal en amont de la décision.

Subventions

Monsieur le Maire donne lecture de la subvention accordée par le Ministère de l'Intérieur d'un montant de 20.000 € pour la réalisation de l'aménagement du centre ville dans le cadre de l'opération « Cœur de Ville ».

Monsieur le Maire donne lecture des subventions attribuées par le Conseil Général :

Bénéficiaires	Montant
Commune de MARVEJOLS : opération « Art et Artisanat en Cœur de Ville »	6.000 €
Association Espace Loisirs	1.500 €
Boule Amicale Marvejolaise	200 €
Club des Aînés Ruraux : La Bonne Entente	250 €
Comité d'organisation Chasse, Cheval, Pêche	1.500 €
Ecurie du Gévaudan	300 €
Espoir Oc	3.500 €
FSE Marcel PIERREL	300 €
GEMO La Colagne	500€
Gymnastique Sportive Marvejolaise	600 €
Les Amis de la bibliothèque	500 €
Marvejols Athlétisme Gévaudan	500 €
Marvejols Vétérans	200 €

Moto club Les Loups Garous du Gévaudan	200 €
Théâtre de la Mauvaise Tête	10.000 €
Twirling Club	400 €
VMEH	200 €
XV de la Baronne	300 €
Collège Notre Dame : programme informatique et pédagogique	4.489,55 €

Prestataire touristique : nouvel établissement

Madame VIDAL, adjointe au Maire chargée du Tourisme indique que « le Manoir de l'Esplanade » a ouvert ses portes et propose 5 chambres d'hôtes à MARVEJOLS.

Monsieur le Maire souligne que MARVEJOLS offre une capacité d'accueil de chambres et d'hébergement touristique en nombre et en qualité. Ce constat est dû aux gestionnaires, à leurs initiatives et aux actions de financement des partenaires institutionnels en faveur de la restauration des structures et des aménagements. (103 chambres d'hôtels, 18 chambres d'hôtes, 9 chambres meublées, 40 emplacements de camping, 50 gîtes, 14 locations meublées.)

Marchés Publics de janvier à juin 2009 : comptes-rendus.

Monsieur DELOUSTAL donne lecture des marchés publics attribués depuis le début de l'année 2009. Ils concernent la toiture de l'église Notre Dame de la Carce pour un montant de 152.545,21 € HT.

Il rappelle que la nouvelle réglementation n'impose plus pour un certain montant de marché de convoquer la commission d'appel d'offres ; cependant dans un souci de transparence il a été décidé de continuer de convoquer ladite commission, chaque fois que nécessaire.

DELIBERATIONS

Approbation du compte rendu

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2009.

Après en avoir délibéré, ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

104) Diagnostic culturel et projet de saison culturelle 2009/2010 : approbation et mise en oeuvre

Suite à différentes réunions entre les acteurs locaux et les associations à caractère culturel et après avoir réalisé un diagnostic culturel sur le bassin de vie de Marvejols, les partenaires se sont associés au travers d'un comité de pilotage pour monter un projet culturel pour la saison 2009/2010. L'opération a un coût de 248 450 €. Il reste à financer 80 000 euros entre les différents partenaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver ce projet ainsi que sa mise en oeuvre
- Solliciter les subventions les plus larges possibles auprès des financeurs potentiels (Conseil Régional, Conseil Général, DRAC...)

Monsieur KOSCIELNIAK demande s'il ne serait pas opportun que la Communauté de Communes du Gévaudan participe au financement de ce projet.

Monsieur le Maire répond que tout est possible, nous en sommes aujourd'hui à la phase de projet, de diagnostic, ce dernier sera présenté à la Communauté de communes. Actuellement, la CDC n'a pas compétence en la matière mais il pourra y avoir des spectacles déconcentrés dans d'autres communes. Il précise en outre que le besoin en financement de 80.000 € n'incombe pas à la commune de MARVEJOLS mais doit se répartir entre les partenaires financiers.

Vote pour à l'unanimité

105) Convention financière 2009 avec la Maison pour Tous, le Comité des Œuvres Sociales du Bassin de Vie de Marvejols et l'OGEC Sainte Famille : Délégation de signature à Monsieur le Maire.

Conformément à la réglementation, chaque association percevant une subvention supérieure à 23 000 € doit signer une convention avec la collectivité qui finance. Ainsi le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Maison pour Tous, le Comité des Œuvres Sociales du Bassin de Vie de Marvejols et l'OGEC Sainte Famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour signer les conventions financières avec la Maison pour Tous, Le Comité des Œuvres Sociales du Bassin de Vie de MARVEJOLS et l'OGEC Sainte Famille.

Vote : 23 pour – 5 abstentions

106) Budget de la Commune : décision modificative n° 1

article	désignation	service	opération	o/r	i/f	d/r	fonction	montant
2313/13	modification du système téléphonique	maison des services publics	471	R	I	D	020	+1.400,42
202/20	plan communal de sauvegarde	urbanisme	484	R	I	D	816	+251,16
2315/23	réfection éclairage public	éclairage public	574	R	I	D	814	+1.049,08
2315/23	réparation vidéo surveillance	police	563	R	I	D	112	+0.74
020	dépenses imprévues			R	I	D	0	-2.701,40
2313/23	facture ERDF	pôle restauration	528	R	I	D		+3.956,54
1328/13	remboursement facture ERDF	gcsms	528	R	I	R		+3.956,54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la décision modificative sus visée

Vote pour à l'unanimité

107) Budget centre communal d'action sociale : décision modificative n° 1

article	désignation	service	opération	o/r	i/f	d/r	fonction	montant
2132/21	achat maison	résidence Ray		R	I	D	5213	+0,15
2313/23	travaux	résidence Ray		R	I	D	5213	-0,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la décision modificative sus visée

Vote pour à l'unanimité

108) Budget assainissement : décision modificative n° 1

article	désignation	service	opération	o/r	i/f	d/r	fonction	montant
2318/23	travaux	assainissement		R	I	D	040	-7.750
020	dépenses imprévues	assainissement		R	I	D	0	+7.750

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la décision modificative sus visée

Vote pour à l'unanimité

109) Budget AEP : décision modificative n° 1

article	désignation	service	opération	o/r	i/f	d/r	fonction	montant
2318/23	travaux	eau		R	I	D	040	-25.000
020	dépenses imprévues	eau		R	I	D	0	+25.000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la décision modificative sus visée

Vote pour à l'unanimité

110) Prestations pour le compte de tiers : mise en recouvrement

Les services communaux assurent des travaux pour le compte de tiers ; il convient d'émettre le titre de recettes correspondant :

Mairie de Chirac: Nettoyage des rues les 9 et 10 juin 2009 1293,46 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour procéder au recouvrement de cette prestation pour compte de tiers auprès de la Commune de CHIRAC.

Vote pour à l'unanimité

111) Marchés Publics : règlement

Dans le cadre des marchés publics, la Commune de Marvejols doit disposer d'un règlement intérieur permettant de respecter l'ensemble des principes fondamentaux de la Commande Publique, que sont la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats, et la transparence des procédures ; soucieuse également d'une bonne utilisation des deniers publics en garantissant une véritable mise en concurrence des fournisseurs et prestataires de services, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour adopter le règlement intérieur de la commande publique comme suit :

Montant HT du marché	Type de marché	Publicité	Procédure
Moins de 20 000 €	Tous	Dispense de publicité	Adaptée
Entre 20 000 € et 90 000 €	Tous	Publicité adaptée : consultation de 3 entreprises minimum avec rédaction d'un rapport d'analyse à l'attention de la personne responsable du marché	
Entre 90 000 € et 206 000 €	Tous	Avis d'appel public à la concurrence publié dans un JAL ou au BOAMP et le cas échéant dans un journal spécialisé	
Entre 90 000 € et 5 150 000 €	Travaux		

Au delà de 206 000 €	Fournitures et services	Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE + Avis de pré-information au JOUE si montant > 750 000 €	Formalisée (appel d'offres en principe sauf si les conditions de recours aux procédures de marché négocié, concours, dialogue compétitif ou conception-réalisation sont réunies)
Au-delà de 5 150 000 €	Travaux	Avis de pré-information publié au JOUE + Avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP et au JOUE	Formalisée (appel d'offres en principe sauf si les conditions de recours aux procédures de marché négocié, concours, dialogue compétitif ou conception-réalisation sont réunies)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver le règlement intérieur de la commande publique.

Vote pour à l'unanimité

112) Déconnexion de l'Estancogne tranche n° 2: demande de financement

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 31/03/2006 dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé le schéma directeur d'assainissement de Marvejols dressant le programme de travaux à réaliser sur le système d'assainissement. L'une des urgences prioritaires concerne la déconnexion du ruisseau de l'Estancogne avec l'élimination des eaux claires parasitaires de temps sec, l'élimination de rejets de temps secs, l'élimination d'eaux claires parasitaires pluviales. Cette opération a été divisée en trois tranches. La première allant de l'entrée sud de la ville au carrefour de la gare a été réalisée en 2007.

La seconde tranche allant du carrefour de la gare à la Porte Chanelles va être réalisée en 2009 pour un montant de 709 200 € HT. La troisième tranche pour un montant de 685 000 € HT est programmée à la suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Autoriser et Mandater Monsieur le Maire pour solliciter les subventions les plus larges possibles pour l'exercice 2009 auprès du Ministère de l'Intérieur au titre des travaux d'intérêt local sur le programme 122 action 01.
- Autoriser et Mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles.

Vote pour à l'unanimité

113) Chemin des Hauts du Géant : désignation d'un coordonnateur Sécurité - Santé

Monsieur le Maire indique que des travaux relatifs à l'aménagement du chemin des hauts du Géant seront entrepris prochainement. Il précise qu'il conviendrait de désigner un organisme chargé de la coordination Sécurité Santé du chantier. Après consultation, L'offre la mieux disante est celle du cabinet SIB pour un montant de 585,00 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désigner le cabinet SIB pour réaliser cette mission pour un montant de 585,00 € HT
- Autoriser et Mandater Monsieur le Maire pour signer le Contrat à intervenir.

Vote pour à l'unanimité

114) Eglise Notre Dame de la Carce tranche n° 10 : désignation d'un coordonnateur Sécurité - Santé

Le Conseil Municipal dans sa séance du 3 avril 2009 a approuvé le programme de travaux de la 10ème tranche de l'Eglise Notre Dame de la Carce et a mandaté Monsieur le Maire pour désigner un cabinet de coordination santé sécurité. Après consultation, L'offre la mieux disante est celle du cabinet SIB pour un montant de 1350,00 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Désigner le cabinet SIB pour réaliser cette mission pour un montant de 1350,00 € HT
- Autoriser et Mandater Monsieur le Maire pour signer le Contrat à intervenir.

Vote pour à l'unanimité

115) Projet de lotissement « La Grange » : approbation

Monsieur le Maire rappelle que la Commune est propriétaire de terrains à proximité du centre médico-chirurgical de MARVEJOLS, qui sont desservis par les réseaux en limite de propriété. Afin de répondre à la demande, il est proposé la création d'un lotissement privé prenant en compte la mixité sociale avec des logements de type pavillonnaire et des semi-collectifs.

Les promoteurs potentiels locaux et les sociétés d'HLM ont été contactés pour qu'ils proposent des projets s'ils étaient intéressés.

Une proposition concrète a été faite par la société HLM POLYGONE, qui a réalisé des études et propose de réaliser ce projet.

L'avis des domaines a été demandé et obtenu le 12 décembre 2008.

Monsieur CHEDANNE suggère que le prix de cession de ces pavillons ou logements soit le plus faible possible

Monsieur le Maire précise que c'est la politique menée par POLYGONE sur d'autres sites. Sur les quatre promoteurs potentiels contactés, seul PLOLYGONE a présenté un dossier affiné et concret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- confier à la société d'HLM POLYGONE la concrétisation de ce projet sous réserve de suivre les prescriptions de la Commune en matière d'implantation des parcelles et bâtiments et environnementales
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour négocier ces parcelles conformément à l'avis des domaines qui prévoit une marge de négociation de 20%
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires.

Vote pour à l'unanimité

116) Aides aux façades : attribution de subventions par la Commune

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer pour accorder des subventions au titre de l'aide aux façades à :

Propriétaire	Adresse des travaux	Montant subvention	Montant des travaux subventionnables TTC	Montant Total des travaux TTC
RASCOUSSIER Marie Thérèse	29 BD de Chambrun	2134 €	9 225.97 €	9 225.97 €
RICHARD Yves et Marie France	1 rue des Pénitents	2134 €	8 624.62 €	8 624.62 €
ALLE Roger	Porte du Théron	2134 €	6 039.34 €	51 932.02 €
TOTAL		6402 €	23 889.93 €	69 782.61 €

Monsieur le Maire précise que le programme d'aides aux façades contribue à l'embellissement de la commune et que les changements sont visibles. Ce programme avait donc bien tout son intérêt et répondait à un réel besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- attribuer les aides ci-dessus énoncées
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes les dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles

Vote pour à l'unanimité

117) Bourse à la création ou reprise d'activités : attribution

La commission chargée d'examiner les bourses à la création et à la reprise d'activités et d'aides aux façades et toitures s'est réunie le lundi 22/06/2009. Elle a examiné divers dossiers et a proposé les attributions suivantes conformément aux crédits votés au budget primitif 2009.

- 2 dossiers « opération Cœur de ville » : 12 500 €

- 3 dossiers de création et reprise d'activités en application du règlement prenant effet au 1/04/2009 : 6 000 €

- 3 dossiers de création et reprise d'activités en application du règlement du 16/03/2007 pour les dossiers déposés avant le 1/04/2009 : 9 000 €

Monsieur le Maire souligne que ces bourses permettent d'accompagner les propriétaires ou les exploitants pour rendre attractif leurs établissements. Il précise que ces aides communales se cumulent avec celles de l'Europe, du Conseil Régional et du Conseil Général pour revitaliser le centre ville Il remercie les partenaires institutionnels des chambres consulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver les attributions proposées par la commission
- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles, notamment faire procéder au règlement des aides conformément au compte rendu de la commission et signer toutes pièces nécessaires

Vote : 23 pour - 5 abstentions

118) Parcelle communale sur la ZA du Géant : cession

Monsieur le Maire indique que la SARL TAXI DU GEVAUDAN représentée par Monsieur Alexandre CONSTANT a fait connaître son intention de se porter acquéreur d'une partie du lot n°4 de 1134 m² du lotissement de la ZA du Géant en l'état. Le prix de cession a été fixé par le Conseil Municipal à 18 € HT le m².

Il est proposé de céder la parcelle à la SARL TAXI DU GEVAUDAN dans les conditions sus évoquées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Céder la partie du lot n°4 de la ZA du Géant en l'état à la SARL TAXI du GEVAUDAN d'une superficie de 1134 m² au prix de 18 € HT le m²
- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires et signer toutes pièces utiles et notamment l'acte notarié correspondant
- que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- Que la recette correspondante sera inscrite au budget communal

Vote pour à l'unanimité

119) Convention d'intervention artistique dans les établissements scolaires : approbation

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la Commune contractualise avec Adda Scènes Croisées, afin de permettre la promotion des activités musicales et théâtrales dans les écoles primaires publiques et privées.

Il propose de renouveler cette sensibilisation par la mise à disposition d'un intervenant d'Adda Scènes Croisées, durant l'année scolaire 2009-2010 soit 90 heures de musique à l'école primaire publique et 90 heures à l'école primaire privée. La Commune de Marvejols prendra à sa charge une partie du coût des prestations fournies par l'Adda Scènes Croisées, à hauteur de 7488 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver la promotion des activités musicales et théâtrales dans les écoles primaires publiques et privées.
- Autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires et notamment signer la convention à intervenir entre la Commune et Adda Scènes Croisées.
- Approuver la participation communale de 7488 euros.

Vote pour à l'unanimité

120) Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la LOZERE : modification des statuts.

Lors de la réunion du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère du 12 juin 2009, il a été décidé de modifier les statuts de cette structure rendue nécessaire du fait de l'évolution de ses activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Approuver les nouveaux statuts du SDEE qui seront annexés à la présente délibération.

Vote : 23 pour – 5 abstentions

121) Ligne SNCF BEZIERS NEUSSARGUES : soutien

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier le 9 juillet 2009 en Mairie du Comité Pluraliste pour la réhabilitation, la défense et la promotion de la ligne SNCF BEZIERS NEUSSARGUES. Ce courrier fait référence à une étude réalisée par l'ADIMAC à la demande du Préfet Coordonnateur du Massif. Les conclusions font état de la fermeture de tronçons de la ligne au motif qu'elle porte moins de 10 circulations de trains par jour. Les tronçons concernés sont SAINT CHELY D'APCHER - BEDARIEUX, LE MONASTIER – MENDE et remplacés par des reports modal sur la route, ce qui va à l'encontre des discours du Grenelle de l'environnement.

Le comité lance un appel solennel aux Elus pour qu'ils se dressent pour le maintien, la défense et la modernisation de cet axe ferroviaire et de ces lignes affluentes

Monsieur le Maire propose que cette question soit inscrite à l'ordre du jour et que le Conseil Municipal délibère pour soutenir le maintien, la réhabilitation de cette ligne BEZIERS NEUSSARGUES et de ces lignes affluentes.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a participé le 20 juin à une réunion d'Elus à MILLAU. Nous nous posons tous des questions sur les travaux réalisés à minima, sur la désélectrification, sur le manque d'entretien des voies et sur la volonté de démantèlement de cette ligne.

Monsieur CHEDANNE fait remarquer que ce n'est pas la première fois que le Conseil Municipal délibère à ce sujet, sans grand résultat.

Monsieur le Maire fait remarquer que la ligne n'est pas encore fermée. Une association d'Elus a obtenu le maintien de la ligne La Bastide- Alès parce qu'elle était une force de négociation. Il déclare que si les Conseils Municipaux n'avaient pas délibéré et si le comité pluraliste ne s'était pas mobilisé, la ligne Béziers Neussargues serait fermée aujourd'hui.

Monsieur CHEDANNE fait référence au gouvernement qui supprime les services publics.

Monsieur le Maire répond que lorsque le gouvernement prend des mauvaises décisions, il le dénonce et le critique. Le problème de la ligne ferroviaire n'est pas une question de politique de la gauche ou de la droite. Il rappelle que si cette ligne n'existait pas, ce serait le désert ici.

Monsieur CAUSSE souligne que le comité pluraliste a été créé en 1995 ; or entre 1997 et 2002 le premier ministre s'appelait Lionel JOSPIN !

Monsieur CHEDANNE évoque le manque de cohérence également de la mise à 2X2voies de la RN88.

Monsieur le Maire lui fait remarquer que ceux qui critiquent la 2X2 voies sont les premiers à prendre l'autoroute.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente séance du Conseil Municipal
- autoriser et mandater Monsieur le Maire pour prendre toutes dispositions utiles et signer toutes pièces nécessaires dans le but de soutenir le maintien et défendre la ligne BEZIERS NEUSSARGUES et ces axes affluents.

Vote pour à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 45

